
Faits saillants

ARTISTES AUTOCHTONES

› **Un manque de reconnaissance de la dimension première et fondatrice de la culture autochtone à Montréal**

Les artistes autochtones en arts visuels pâtissent d'un manque de reconnaissance et d'une certaine indifférence à l'égard de la culture autochtone. Ce manque de reconnaissance se manifeste notamment dans l'absence presque totale d'œuvres publiques signées par des artistes autochtones alors que la ville de Montréal (Tiohtiá:ke) se trouve sur un territoire mohawk (kanien'kehá:ka) non cédé.

› **L'inadéquation du statut actuel d'« artiste professionnel en arts visuels » avec les réalités autochtones**

Le statut actuel des artistes professionnels en arts visuels, distinct de celui des artistes professionnels des métiers d'art, semble mal adapté aux réalités autochtones. De plus, la condition essentielle pour acquérir le statut d'artiste professionnel, celle de la « reconnaissance par les pairs », est particulièrement problématique car la plupart des artistes non autochtones qui forment les jurys en arts visuels sont mal informés sur les savoirs artistiques et les réalités autochtones.

ARTISTES ISSUS DE LA DIVERSITÉ

› **Une sous-représentation flagrante**

Bien que 33 % des habitants de Montréal soient issus de la diversité, seulement 13 % des artistes exposés dans les lieux de diffusion montréalais sont issus de cette diversité.

› **Une difficulté à faire reconnaître ses acquis d'artiste professionnel**

Les artistes issus de la diversité éprouvent de la difficulté à faire reconnaître le parcours qui a été le leur dans leur pays d'origine et la spé-

cificité de leur démarche souvent à mi-chemin entre les arts visuels et les métiers d'art, l'art contemporain et la culture traditionnelle. Cette difficulté à se faire reconnaître comme artistes professionnels rend beaucoup plus improbable, sinon impossible, l'accès aux bourses de création et aux concours d'art public.

Recommandations générales

La grande majorité des artistes rencontrés nous ont confié que, d'une façon ou d'une autre, l'idéal serait que les organismes subventionnaires et les diffuseurs s'adaptent à leur réalité, et non l'inverse. C'est pourquoi nous avons choisi de mettre l'accent sur des recommandations qui s'adressent en priorité aux organismes publics et qui pourront mener à l'élaboration de mesures concrètes.

- › Favoriser la reconnaissance des artistes issus de la diversité et des artistes autochtones auprès des associations professionnelles (RAAV, CARFAC, CMAQ, CQAM...).
- › Favoriser les programmes d'accompagnement et les programmes de mentorats destinés aux artistes issus de la diversité et aux artistes autochtones.
- › Lancer une réflexion sur le possible dépassement de la scission entre le statut professionnel des artistes en arts visuels et des artistes en métier d'art.
- › Développer les stages des artistes issus de la diversité et des artistes autochtones au sein des organismes et institutions culturelles en prenant modèle sur le programme DémART-Mtl.
- › Adapter les modalités d'application aux différents concours destinés aux artistes (programmes et résidences), en instaurant par exemple des présentations par vidéo.
- › Imposer une représentation d'artistes issus de la diversité et d'artistes autochtones dans la composition des instances décisionnelles des organismes et institutions artistiques.